

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 10 décembre 2015

Délibération n° 2015-0785

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s): Meyzieu

objet : Plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) de la zone industrielle - Attribution d'une subvention à

l'Association des industriels de la région de Meyzieu (AIRM)

service: Pôle transformation et régulation - Direction de la prospective et du dialogue public

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Chabrier

Président: Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 24 novembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 14 décembre 2015

Présents: MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guilland, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés: M. Bernard (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Buffet (pouvoir à M. Barret), Denis (pouvoir à Mme Frier), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Gascon (pouvoir à Mme Corsale), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Servien (pouvoir à M. Diamantidis), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Conseil du 10 décembre 2015

Délibération n° 2015-0785

commission principale: déplacements et voirie

objet: Plan de déplacements inter-entreprises (PDIE) de la zone industrielle - Attribution d'une subvention à l'Association des industriels de la région de Meyzieu (AIRM)

service : Pôle transformation et régulation - Direction de la prospective et du dialogue public

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis 2006, la Communauté urbaine de Lyon, à laquelle a succédé la Métropole de Lyon, encourage une politique de management de la mobilité avec les entreprises de son territoire en favorisant la mise en place d'actions de mobilité durable issues de plans de déplacements inter-entreprises (PDIE) sur les territoires économiques. La loi sur la transition énergétique de juillet 2015 impose aux entreprises de plus de 100 salariés la mise en place d'un "plan mobilité" renforçant ainsi ces dispositifs.

a) - Objectifs

Ces PDIE visent à faciliter et à rationaliser les déplacements domicile-travail et professionnels. Il s'agit d'inciter les salariés des entreprises à utiliser d'autres moyens de transport que la voiture individuelle autosoliste (un seul conducteur). Sur les 13 PDIE en cours, les territoires dotés de postes "d'animateurs mobilité", positionnés auprès des associations d'entreprises, obtiennent des résultats indiquant une baisse de la mobilité voiture autosoliste. Ces animateurs mettent en œuvre le plan d'action PDIE et ont un rôle de relais entre les entreprises, les collectivités locales et les autorités organisatrices de la mobilité (AOT).

Un diagnostic, réalisé en décembre 2014 sur 5 territoires de la Métropole de Lyon afin d'évaluer les pratiques de déplacement 5 ans après la mise en place du PDIE, a donné lieu à 5 220 réponses. Lors du lancement des PDIE, l'usage de la voiture autosoliste était en moyenne compris entre 82 % et 90 % selon les territoires, le diagnostic montre qu'à présent, il est en moyenne de 76 % (variable selon le territoire). Il a montré également que sur les 17 % des répondants qui ont changé de mode de déplacements, un quart l'a fait suite à la mise en place du PDIE en se reportant sur l'usage des transports en commun ou le covoiturage.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2014 sur le territoire de zone industrielle de Meyzieu et bilan

L'Association des industriels de la région de Meyzieu (AIRM) regroupe 190 entreprises adhérentes pour 8 000 salariés concernés. Initié en 2009 par la réalisation d'un diagnostic de mobilité suivi d'un plan d'actions mobilité adapté, le PDIE concernait à l'époque une vingtaine d'entreprises volontaires.

Après 4 ans de développement du plan d'action, celui-ci est en phase de pleine maturité, d'où le développement auprès de tous les adhérents à l'AIRM à qui il offre des services de mobilité très différenciés. Lors de l'enquête réalisée fin 2014 auprès de 694 salariés de la zone, il est apparu que le trajet moyen parcouru est de 23 kilomètres par salarié, d'une durée de 30 minutes en moyenne. 20 % des salariés affirment avoir changé leurs habitudes de déplacements depuis 2009 et, parmi eux, un tiers en lien avec une volonté personnelle de changer de mode de déplacements.

Par délibération n° 2014-4397 du 13 janvier 2014, la Communauté urbaine avait attribué une subvention de 25 000 €.

c) - Programme d'actions pour 2015 et plan de financement prévisionnel

Dans la continuité des démarches menées depuis 2009 sur la mobilité et les déplacements, les services fournis par l'AIRM à ses adhérents dans le domaine domicile-travail sont très diversifiés, avec l'appui d'un poste d'animateur mobilité dédié :

- 1 conseil aux entreprises sur leurs actions internes sur les déplacements domicile-travail,
- 2 conseil aux salariés sur leurs choix de déplacements domicile-travail,
- 3 déploiement du site internet de covoiturage Grand Lyon sur le territoire,
- 4 place de parking pour les covoitureurs au restaurant inter-entreprises (RIE) le Tassigny,
- 5 arceaux pour les vélocistes au RIE le Tassigny,
- 6 aire de covoiturage,
- 7 service de "stop covoiturage" à la demande,
- 8 point "écomobilité" d'information multimode,
- 9 opération annuelle "challenge régional écomobilité" : réduction tarifaire sur les plateaux repas,
- 10 opération annuelle "semaine de la mobilité" : réduction tarifaire sur les plateaux repas,
- 11 carte écomobilité et sécurité routière,
- 12 essais longues durées de vélos et vélos électriques,
- 13 offre de location longue durée de vélos à assistance électrique,
- 14 animations régulières au restaurant inter-entreprises.

Il est donc proposé de soutenir financièrement cette démarche à hauteur de 10 000 € pour l'année 2015, pour un budget global de l'action est de 33 000 € réparti comme suit :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
salaire poste animateur mobilité (prorata du temps passé) et déploiement des actions	33 000	autofinancement	10 000
		Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL)	5 000
		Communauté de Communes de l'est lyonnais (CCEL)	8 000
		Métropole de Lyon	10 000
Total	33 000	Total	33 000

Vu ledit dossier;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve:

- a) l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de l'Association des industriels de la région de Meyzieu (AIRM),
- b) la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'AIRM définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.
- 2° Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.
- **3° La dépense** correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal exercice 2015 compte 6574 fonction 020 n° 0P02O2036.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 décembre 2015.